



---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : MARCHÉ DE RENOVATION DU CLOS  
ET DU COUVERT DE L'HOTEL DE VILLE  
(RELANCE) - LOT 1A : MENUISERIE PASSE  
AVEC LA SOCIETE LES ATELIERS AUBERT-  
LABANSAT**

**DÉCISION N° DM-20-301  
EN DATE DU 24 NOVEMBRE 2020**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°A-20-495 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Mathieu BEAUFRÈRE, Adjoint au Maire ;

**VU** l'avis d'appel public à la concurrence transmis au journal Le Moniteur le 14 août 2020 et publié au profil acheteur de la Ville relatif au marché de travaux de rénovation du clos et du couvert de l'hôtel de ville lot n°1 A - Menuiserie ;

**CONSIDÉRANT** l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 7 octobre 2020 favorable à l'attribution du marché de rénovation du clos et du couvert de l'hôtel de ville (relance) - lot n°1 A - Menuiserie, à la société Les ateliers AUBERT-LABANSAT, ayant présenté l'offre la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** le marché de travaux de rénovation du clos et du couvert de l'hôtel de ville (relance) lot n°1 A - Menuiserie, avec la société Les ateliers AUBERT-LABANSAT domiciliée – Le Vaudôme – Route de Lessay - 50 200 COUTANCES, représentée par Monsieur MONTIER Julien, Directeur Général.

Le montant du marché s'élève à 1 112 833,00 € HT (1 335 399,60 € TTC) décomposé comme suit :

- Tranche ferme - Façade EST - Façade NORD : 596 497,00 € HT (715 796,40 € TTC) ;

- Tranche optionnelle n°1 - Façade OUEST - Façade SUD : 429 210,00 € HT (515 052,00 € TTC) ;

- Variante exigée n°1 - Traitement des baies de la salle des mariages type S3 en remplacement de traitement type S3 (réfection des châssis ouvrants en conservation des bâtis dormants : 87 126 € HT (104 551,20 € TTC) ;

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjoint au maire chargé des grands projets, des  
travaux de construction, d'entretien et de  
maintenance, de l'urbanisme et de l'habitat,

***Signé***

**Mathieu BEAUFRÈRE**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20201124-lmc1H7877H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 01/12/2020  
Date de Publication : 01/12/2020